

# 12

## R A P P O R T

**OBJET : SERVICE DE LOCATION DES VELOS, PLACE DU GENERAL DE GAULLE – AVANCE SUR SUBVENTION 2011 A L'ASSOCIATION MOB D'EMPLOI**

L'association Mob d'Emploi occupe actuellement le château d'eau pour offrir son service de location de vélo dans le quartier de la gare. Ce local ne permet pas de répondre au développement de la demande des usagers. En effet, il est inadapté et trop éloigné de la gare et par conséquent non visible pour la clientèle potentielle. Par ailleurs, le local est dans un état d'insalubrité qui ne permet pas d'assurer un service de qualité.

Après un travail de recherche important, l'association a trouvé un local inoccupé de 80 m<sup>2</sup> idéalement situé 6, place du Général de Gaulle. Le local présente une situation optimum puisqu'il sera à proximité immédiate de la gare et du futur pôle d'échange modal du Mettis. Il permettrait d'envisager le développement de l'activité dans de meilleures conditions d'accueil, d'hygiène et de sécurité.

Afin de saisir cette opportunité concrète d'améliorer le service de location suite à l'adoption du plan vélo, l'association a besoin d'un engagement de la Ville à la soutenir dans son déménagement.

Il est donc proposé de lui verser une avance de 4.800 € sur la subvention 2011.

D'où la motion suivante :

## MOTION

**OBJET : SERVICE DE LOCATION DES VELOS, PLACE DU GENERAL DE GAULLE – AVANCE SUR SUBVENTION 2011 A L'ASSOCIATION MOB D'EMPLOI**

Le Conseil Municipal,  
Les commissions adéquates entendues,

**VU** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,

**CONSIDERANT** l'intérêt des actions que mène l'association Mob d'Emploi au regard de l'usage du vélo à Metz depuis de nombreuses années et l'opportunité de disposer d'un site de location plus adapté.

**DÉCIDE** le versement d'une avance sur la subvention 2011 pour un montant total de 4 800 Euros à l'association Mob d'Emploi,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document contractuel à intervenir avec l'association concernée.

**ORDONNE** l'imputation sur les crédits de l'année 2011.

Pour le Maire,  
L'Adjoint Délégué :

René DARBOIS